

Le jour où tout a basculé pour Michel Joubrel

Ancien secrétaire général de l'Union Syndicale des Magistrats (USM), haut magistrat de la Cour d'appel de Versailles et membre du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) de 1998 à 2002, Michel Joubrel est bel et bien une figure importante de l'Institution judiciaire de France. Décoré de l'ordre national du mérite et de la protection judiciaire de la jeunesse, il a été condamné à 8 mois de prison avec sursis et 1 000 d'amende pour avoir pris part à un réseau pédocriminel. Dans cet article, nous allons voir comment Michel Joubrel passe du sommet à une descente aux enfers totalement inattendue.

- Que s'est-il vraiment passé ?

49 ans. C'est l'âge de Michel Joubrel au moment des faits et il porte déjà différentes casquettes, toutes plus honorables les unes que les autres. Ce catholique pratiquant très conservateur, marié et père de quatre enfants, est connu pour sa gentillesse et sa jovialité. Néanmoins, cela ne l'a pas empêché d'avoir diffusé, capté et possédé des images pédophiles d'enfants et d'adolescents. Mais reprenons depuis le début.

La descente aux enfers de Michel Joubrel commence fin novembre 2002 lorsqu'un internaute se présente à la gendarmerie de Metz pour dénoncer un « forum » sur lequel des images pédophiles sont disponibles à la vue de tous. Ce n'est qu'un mois plus tard qu'une information judiciaire est ouverte et confiée à la section de recherches de la gendarmerie d'Orléans. Celle-ci nomme l'opération « Forum 45 » avec, pour objectif, le démantèlement d'un réseau pédocriminel sur Internet.

Le forum en question se nomme « *LoliTaboo Mag* ». Créé par un jeune homme de 19 ans, originaire de Tours, ce site web connaît malheureusement une fréquentation grandissante. Il avoue l'avoir créé « *parce qu'il était attiré par ce type d'images* ». Grâce à la saisie de son disque dur, les gendarmes retrouvent l'adresse IP des habitués du site et peuvent ainsi remonter jusqu'à l'ordinateur personnel de Michel Joubrel. Ils mettent également la main sur 7 000 photographies pédophiles provenant d'Europe de l'Est, d'Asie et de France.

« *C'est un forum, une bourse d'échanges* » affirme, sur France 2, le **colonel Jacques-Charles Fombonne**, chef de la section de recherches d'Orléans. « *Si on est intéressé par ce genre de choses, on propose de s'intégrer au forum en apportant sa contribution sous la forme de photos pédophiles. Si l'administrateur les accepte, on peut consulter celles qui sont apportées par les autres à charge de renouveler le stock et d'apporter de nouvelles photos chaque fois. Les français qui allaient sur ce forum avaient entre 14 et 70 ans et étaient issus de toutes les professions* ».

Et Michel Joubrel est un consommateur actif : il a fourni plus de 16 000 photographies mettant en scène des adolescents, enfants et bébés dans des



situations explicitement sexuelles, certains enfants n'ayant pas plus de deux ans. Ces images ont été retrouvées dans ses logements situés à Versailles et en Bretagne.

Pour se défendre, l'accusé plaide « *le piratage de boîte mail* » puis « *la curiosité maladroite* ». Ces arguments seront par la suite décrédibilisés par les enquêteurs puisque les images étaient toutes organisées et classées minutieusement dans son ordinateur.

« **Nous tombons de haut** », réagit Nicolas Blot, secrétaire général adjoint de l'USM. « *Cette affaire montre qu'un magistrat n'est à l'abri de rien et c'est très bien. M. Joubrel bénéficie de la présomption d'innocence. Cela dit, il est probable que notre Conseil national le suspendra demain de toutes ses fonctions syndicales.* »

Et c'est exactement ce qu'il s'est passé puisque Michel Joubrel a été mis en liberté sous contrôle judiciaire après avoir reconnu les faits et a été provisoirement suspendu de ses fonctions en attendant son procès. Le tribunal correctionnel de Tours a condamné le mardi 20 juin 2006, cinq visiteurs du forum « *LoliTaboo Mag* » dont Michel Joubrel à des peines allant de 8 mois de prison avec sursis à 16 mois ferme. Le magistrat a également comparu devant la formation disciplinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature et a été **radié de la magistrature en février 2005**.

▪ **La justice française face à des actes répréhensibles**

Dans ce réseau criminel dont Michel Joubrel a été membre, on trouve un prêtre, un polytechnicien, un gendarme, un chauffeur-livreur, un policier, un plombier... Ce haut magistrat fait partie de la soixantaine de personnes toutes interpellées dans 38 départements différents.

Michel Joubrel n'est pas le seul à avoir terni l'image du métier de magistrat par ses actes. En 2000, un magistrat de la cour d'appel de Chambéry a été condamné à dix mois de prison avec sursis assortie d'une mise à la retraite anticipée pour violences sexuelles sur mineurs. De plus, quelques mois avant l'affaire Michel Joubrel, le nom d'un magistrat est prononcé dans le dossier du tueur en série Patrice Allègre.



Après cette découverte choquante, Dominique Perben, le ministre de la justice à cette époque, annonce la création d'une « *commission d'éthique composée de personnalités incontestables et connues pour leur rigueur morale* » qui devront « *réfléchir aux règles de recrutement, de formation et de suivi tout au long de la vie professionnelle des magistrats* ».

Cette décision est approuvée par Dominique Barrela, le président de l'USM.

« *Il en va de la crédibilité des magistrats* » atteste-t-il. « *Le seul point positif dans cette affaire c'est qu'elle n'a pas été réglée comme auparavant, dans le secret d'un bureau. La loi s'est appliquée à Michel Joubrel comme à tout le monde* ».

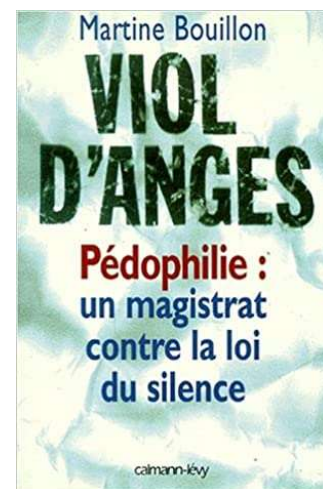
La députée européenne Sylviane Ainardi préconise la création d'une banque de données des agresseurs et des victimes à partir de la masse des documents saisis et « *un véritable travail interdisciplinaire pour s'attaquer plus résolument à cette criminalité* ».

▪ « **Viol d'anges** », une magistrate dénonce

« *Viol d'anges n'est pas un écrit de circonstance, même si les circonstances le rendent d'une dramatique actualité* » confie Martine Bouillon, substitut du procureur auprès du tribunal de Bobigny et auteure de ce livre.

« Je porte ce livre en moi depuis vingt ans. Depuis vingt ans, je suis magistrat et je suis ulcérée de voir mes contemporains utiliser des enfants comme objets sexuels, dans l'indifférence générale. Je ne détaille pas ici les horreurs dont j'ai été témoin : voyeurs, passez votre chemin ! J'analyse plutôt ce que j'ai compris, en abordant sans complaisance les questions les plus concrètes : y a-t-il un portrait psychologique du pédophile ? Un profil type de l'enfant abusé ? Que sait-on vraiment des réseaux ? Que se passe-t-il dans le secret des familles meurtries et dans le cœur des mères complices ? Quels remèdes suggérer ? Je clame que la pédophilie est le crime le plus grand et le plus grave de l'humanité, car les enfants victimes de sévices sexuels sont détruits à vie. A crime exceptionnel, je suis partisane d'opposer une loi d'exception ».

En 1996, elle a représenté la France au congrès de Stockholm où 116 pays étaient réunis pour débattre de l'exploitation des enfants. Elle est également administrateur de plusieurs associations centrées sur la protection de l'enfance.



Yousra Massaoudi

Sources

- <https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/2298925001/20-heures-le-journal-emission-du-15-mai-2003>
- <https://www.leparisien.fr/faits-divers/coup-de-filet-antipedophile-un-magistrat-mis-en-examen-16-05-2003-2004090867.php>
- https://www.1sur5.org/definition/michel_joubrel
- https://www.liberation.fr/societe/2003/05/16/magistrat-et-amateur-de-sites-pedophiles_433876/
- <https://comitecedif.wordpress.com/2021/11/02/la-magistrate-vertueuse-et-le-magistrat-pervers>